



## Ville de Vernier

Dans sa séance du **mardi 8 mars 2022**, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

### **1 CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE RÉALISATION DE CHF 426'000.00 POUR LA RÉFECTION ÉNERGÉTIQUE D'INSTALLATION CVSE, AINSI QUE LA RÉNOVATION DE LA CUISINE ET DE TRAVAUX D'ENTRETIEN EXTÉRIEURS DU RESTAURANT DE LA PISCINE DU LIGNON**

Le Conseil municipal, par 30 OUI et 2 abstentions, décide :

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de CHF 426'000.00 pour couvrir les travaux à effectuer sur le crédit relatif à la réfection énergétique d'installations CVSE, ainsi que la rénovation de la cuisine et de travaux d'entretien extérieurs du restaurant de la piscine du Lignon ;
- 2 d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement DA 010 – 20.06, voté le 6 octobre 2020.

### **2 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR LA NATURALISATION D'ÉTRANGERS ÂGÉS DE PLUS DE 25 ANS**

Le Conseil municipal, par 17 OUI et 15 NON, décide :

- 1 de déléguer au Conseil administratif la compétence de préavisier les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans ;
- 2 de charger le Conseil administratif d'informer le Conseil municipal des préavis communaux transmis au Service des naturalisations ;
- 3 la présente délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2020-2025.

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

**Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 25 avril 2022.**

Vernier, le 16 mars 2022

Jean-Pierre TOMBOLA, Président

